

ARRETE n°001-IEP

Portant nomination du jury d'admission pour la validation des unités d'enseignement en application des modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2025-2026

**Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau
de l'Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 712-2, L 952-3 et L642-1 à L642-12 ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002, relatif au diplôme national du master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne en date du 21 octobre 2022 portant adoption de la délégation de pouvoir aux directeurs de composantes pour la composition des jurys d'examen ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne en date du 3 octobre 2025 relative à l'élection de Karine Bergès en qualité de Présidente de l'université ;
- Vu la délibération du Conseil de gestion de l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau du 5 juillet 2024 par laquelle M. Yves Palau a été élu directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- Vu les modalités d'organisation et de contrôle des connaissances des diplômes nationaux adoptées par la Commission de la formation et de la vie universitaire le 4 avril 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les jurys se réunissent pour valider les unités d'enseignement en application des modalités de contrôle des connaissances, dans le respect des règles de compensation. Ils sont également chargés de la délivrance des différents diplômes. Les règles relatives à l'organisation des jurys ont été validées par la CFVU du 4 avril 2025.

ARTICLE 2 : Pour l'année universitaire 2025-2026, les compositions de jurys d'admission, de passage et de délivrance de diplôme, ainsi que leur présidence, sont indiquées en annexe.

ARTICLE 3 : Le responsable administratif de la composante de l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 7 Novembre 2025

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau



Yves Palau